



Augmentation prime assurance

Par **sebastienpau**, le **22/01/2013** à **13:56**

bonjour

Mon assureur m'a adressé un courrier m'informant de la hausse de ma prime d'assurance en cours de contrat. Je cite :

"Nous vous informons que l'étude de votre dossier nous contraint à modifier le coefficient de reduction majoration de votre vehicule"

Mon coefficient va passer à un malus de 32% pour l'oubli de leur part d'un sinistre qui était arrivé avec un autre véhicule.

J'étais assuré chez eux avec une clio, j'ai eu un accident, j'ai re-assuré une autre voiture chez eux et c'est ce contrat qui est augmenté au bout de 9 mois.

Peuvent ils modifier le contart en cours de validité à leur guise ou puis-je contester cette hausse (de45% tout de même)

Merci de votre aide !